Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 060-216002105-20250417-DEC202501-AR

DECISION DU MAIRE
2025-01

ACQUISITION D'UN TABLEAU NUMÉRIQUE, D'UN VIDEOPROTECTEUR ET DE DEUX ORDINATEURS PORTABLES

Le Maire de la commune d'ERCUIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Maire, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir du matériel informatique pour le groupe scolaire :
- ☞ un écran tactile pour la classe de grande / moyenne section
- ☞ un vidéoprojecteur pour la classe de CE 2 / CM 1
- ☞ deux ordinateurs portables,

CONSIDERANT la proposition de FACTORIA HDF

ARRÊTE

Article 1 : **de valider** le devis de la société FACTORIA HDF, 430 route de Paris, 60600 BREUIL LE VERT pour un montant de 9 980 € HT.

Article 2 : conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours par courrier devant le Tribunal Administratif de Senlis ou via l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site télérecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Fait à ERCUIS, le 17 avril 2025

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY,

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355